



**PRÉFET  
DE L'ORNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Alençon, le 30/10/2023

### **Sécurité publique : prévention d'éventuels troubles à l'ordre public à l'occasion de la fête d'Halloween**

**Afin de prévenir les risques de troubles graves à l'ordre public au cours des festivités d'Halloween, M. Sébastien JALLET, préfet de l'Orne, a pris les mesures d'interdiction temporaire suivantes dans tout le département, à compter du mardi 31 octobre 2023 à 06:00 et jusqu'au mercredi 1<sup>er</sup> novembre 2023 à 06:00 :**

- interdiction de port, transport et usage par des particuliers des artifices de divertissements des catégories F2 à F4, dont les artifices de divertissement destinés à être tirés au moyen d'un mortier ainsi que les articles pyrotechniques des catégories T1, T2, P1 et P2, et de tout dispositif de lancement.
- interdiction de détention et de transport de substances ou produits incendiaires.
- interdiction de détention, transport, distribution, achat et vente à emporter de carburants dans tout récipient transportable.

Tout contrevenant à ces interdictions s'expose à une amende de 4<sup>ème</sup> catégorie pouvant aller de 135 à 750 euros.

L'ensemble des forces de l'ordre seront renforcées et mobilisées pour effectuer les contrôles nécessaires du respect de ces mesures.